



Acte notarie de donation non donne par notaire

Par **Court Michele**, le **27/07/2017** à **09:28**

Bonjour,

Le donateur/mon pere a fait une donation d'un bien immobilier a ses 2 enfants il y a 13 ans. Les donataires/beneficiaires ont ete evidemment presents pour donner leur consentement. Cependant ils n'ont jamais recu un document ni une copie de l'acte au moment de la donation. Est-ce normal que le notaire demande maintenant des frais de recherche et des frais de copie de 30€ ?

Merci pour vos reponses.